

Convention relative à l'organisation d'un chantier pédagogique Objets confectionnés

Entre

Le GRETA REUNION, n° SIRET : 199 740 010 00038, représenté par Monsieur Berne en qualité d'Ordonnateur, chef d'établissement support d'une part,

Et

La Commune de Saint-Louis représentée par Madame Juliana M'Doihoma en qualité de Maire, attributaire du chantier pédagogique d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un chantier pédagogique dans le cadre de la formation Titre professionnel Peintre en bâtiment du GRETA REUNION. Ce chantier est attribué au GRETA REUNION par Madame Juliana M'Doihoma. Elle comprend des dispositions générales et particulières constituées par les annexes pédagogique et financière.

Article 2 : Contenu de l'annexe pédagogique

Les objectifs et les modalités de cette période de formation sont consignés dans l'annexe pédagogique :

- Localisation, durée et calendrier prévisionnel du chantier,
- Définition des activités réalisées par les stagiaires sous la direction d'un formateur désigné par le GRETA REUNION,
- Contenu des différentes séquences pédagogiques du chantier sur la base du référentiel du diplôme ou de l'action.

Article 3 : Contenu de l'annexe financière

Les modalités de prise en charge des frais afférents à ce chantier ainsi que les modalités d'assurance sont déclinées dans l'annexe financière.

Article 4 : Règlement des stagiaires

Les stagiaires restent sous l'empire du Règlement intérieur du GRETA durant les activités du chantier. Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération de la part de l'attributaire du chantier.

Article 5 : Durée

La présente convention est signée pour la durée du chantier prévue par l'annexe pédagogique définie à l'article 2. Les dates prévisionnelles pourront être modifiées après concertation des parties à la convention notamment en cas d'intempéries pour les chantiers extérieurs.

Article 6 : Contrôle

Les travaux se feront sous le contrôle des services compétent de l'attributaire

A – Annexe pédagogique

- Formation concernée : « TP Peintre en bâtiment AF004200008 » - 08 stagiaires
- Nom du formateur en charge du suivi du chantier : Monsieur Guillaume Payet
- Localisation du chantier : les écoles communales de SAINT-LOUIS
- Descriptif du chantier : Salles de classe
 - ✓ Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur des bâtiments en qualité de finition B,
 - ✓ Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

A titre expérimental, un chantier pédagogique a démarré le 17/10/2022 et est en cours. Les travaux seront reconduits durant l'année 2023. Le nombre d'heures par journée est de 7 heures.

B – Annexe financière

1. Matériaux d'œuvre

L'achat des matériaux d'œuvre ainsi que leur acheminement sur le lieu du chantier sont du ressort de l'attributaire du chantier. Ce dernier s'engage à leur disponibilité au plus tard le jour prévu par le calendrier prévisionnel.

2. Transport

| Coût estimé des déplacements stagiaires | | |
|---|----------------------------|---------------|
| Nombre de trajets | Kilométrage (aller/retour) | Montant total |
| Sans objet | Sans objet | Sans objet |

Le transport des stagiaires sur le chantier est assuré par eux-mêmes : rendez-vous journée formation sur site chantier.

3. Assurance

Le GRETA prend les dispositions nécessaires pour contracter une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des stagiaires pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant la durée du chantier.

L'attributaire atteste par la signature de la présente avoir pris connaissance que qu'aucune garantie décennale n'a été contractée par le GRETA, et qu'en conséquence aucun recours sur cette base ne peut lui être opposé.

4. A la charge de l'attributaire (accord avec l'attributaire avant démarrage des chantiers pédagogiques)
 - La matière d'œuvre et fournitures,
 - Les matériels nécessaire à la mise en œuvre des fournitures (si besoin)

Fait à Saint-Pierre, le

L'Ordonnateur, chef d'établissement support du GRETA REUNION

L'attributaire du chantier, la Commune de SAINT-LOUIS

Le Formateur en charge du chantier

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 974-219740149-20230228-DCM10_2023-DE